

Questions orales

M. Broadbent: Quelle était votre position au sein du Cabinet, Lloyd?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'inviterais tous les députés à ne pas faire déborder leur enthousiasme de la fin de semaine sur toute la période des questions.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement ne prévoit pas formuler des instances au cours des audiences publiques du département américain du Commerce qui débutent cette semaine au sujet du bois de construction? Le gouvernement aurait-il bel et bien abandonné sa position? Pourquoi, à l'instar de toutes les autres parties en cause, n'envoie-t-il pas de représentants à ces audiences publiques, vu que l'affaire sera jugée à partir de ces témoignages? Pourquoi ne comparaissons-nous pas devant ce tribunal pour défendre le point de vue du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada, qu'appuient la grande majorité des provinces et certainement les porte-paroles des syndicats ouvriers intéressés, est de chercher à obtenir un accord propre à assurer la stabilité de notre secteur forestier et à écarter pour nous toute possibilité de perdre littéralement des centaines de millions de dollars. Puisqu'il est question de débats et d'audiences publiques, je serais tout à fait prêt à organiser immédiatement une audience publique au cours de laquelle nous pourrions apprendre ce que le député de Saint-Henri—Westmount pense de la position adoptée par le député de Winnipeg—Fort Garry en matière de commerce extérieur.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER DES RETRAITÉS DE WINDSOR POUR DISCUTER DU PROJET DE LOI MODIFICATIF

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au moment où le gouvernement songeait à désindexer les pensions de vieillesse, le premier ministre s'est entretenu avec des citoyens âgés, ce qui lui a permis de se renseigner et l'a incité à retirer ce projet de loi. Voici simplement ma question. Certains retraités de Windsor et d'autres villes aimeraient venir discuter de la Loi sur les brevets avec lui. Voudra-t-il s'entretenir avec eux demain?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que le ministre de la Consommation et des Corporations a eu des rencontres avec divers groupes qui s'intéressent au projet de loi.

M. Orlikow: Comme les sociétés de produits pharmaceutiques?

M. Epp (Provencher): Pas seulement elles. J'ai eu des rencontres avec des personnes âgées. J'en ai eu aussi avec des fabricants de médicaments, des personnes âgées et d'autres. Je dis donc au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'en effet nous nous sommes entretenus avec ces groupes et nous sommes encore disposés à le faire. Il y a toujours un équilibre à établir quand on veut assurer l'accessibilité aux régimes d'assurance-médicaments et favoriser la recherche et le développement, pour que le Canada soit à la fine pointe de la technologie dans le domaine des soins de santé.

• (1440)

LA POSITION DES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il y a eu erreur. Ma question s'adressait au premier ministre. S'entretiendra-t-il avec des retraités et des Canadiens du troisième âge ou devrions-nous poster à la porte de la Chambre des communes une vieille dame qui puisse l'accoster comme une autre l'a déjà fait pour que le gouvernement tienne compte de l'intérêt des Canadiens au lieu de se montrer constamment obséquieux en cédant aux pressions américaines?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, une proposition de ce genre est absurde, car les Canadiens de tous les âges doivent pouvoir compter sur les meilleurs soins médicaux. Je reçois des lettres de gens qui réclament de nouveaux médicaments pour sauver des vies. Mettons-nous à l'oeuvre et soyons optimistes au sujet de nous-mêmes, du Canada et de notre avenir.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES SERVICES DE POMPIERS BÉNÉVOLES—LES DROITS DE PERMIS POUR LEURS POSTES ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. J'ai présenté il y a quelque temps des instances à la ministre au nom des services de pompiers bénévoles du Canada. Son ministère avait en effet proposé d'obliger les services de pompiers bénévoles à payer des droits de permis individuels pour leurs postes émetteurs-récepteurs. Cela aurait ajouté sensiblement aux frais engagés par les services de pompiers bénévoles. La ministre a-t-elle réussi à résoudre le problème et à conserver la pratique antérieure de n'imposer qu'un seul droit de permis?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de South West Nova de ses instances à cet égard. J'en ai reçu également de la part d'un certain nombre d'autres députés. Je suis donc heureuse de lui dire, à lui et à la Chambre, que j'ai décidé de remettre pour le moment à plus tard toute modification au règlement en ce qui concerne les droits de permis de radio pour les municipalités et les services de pompiers bénévoles.

Des voix: Bravo!